

◀ QUEL AVENIR POUR LES ETABLISSEMENTS MEDICAUX SOCIAUX (EMS) ? ▶

Depuis 70 ans, la condition des personnes handicapées mentales et psychiques a fait l'objet de nombreuses réflexions en France. Des réformes se sont succédées, principalement à l'initiative des parents qui ont créé des structures pour accueillir leurs enfants handicapé-e-s mentaux. Au fil des années, des lois et des politiques publiques ont permis des avancées. C'est ainsi que la France s'est dotée d'un réseau d'établissements d'accueil de personnes handicapées mentales, les établissements médicaux sociaux (EMS). Ce sont des structures dont la vocation est d'accueillir et d'accompagner, dans leurs enceintes ou de manière ambulatoire, pour une brève durée ou au long cours, des personnes handicapées, dépendantes ou en situation d'exclusion sociale. Ont ainsi été créés des foyers de vie, des foyers d'accueil médicalisés (FAM) ou des maisons d'accueil spécialisées (MAS) pour les personnes en grande dépendance, mais également des établissements et services d'aide par le travail (ESAT, anciens CAT), des foyers d'hébergement pour les travailleurs et enfin des IME (instituts médico-éducatifs), pour les jeunes de 5 à 20 ans, dans lesquels des équipes pluri-disciplinaires travaillent à développer au maximum le potentiel de chaque enfant.

Actuellement, le gouvernement, le Conseil de l'Europe et l'ONU arguent que le placement dans ces établissements médicaux spécialisés est de la ségrégation à laquelle il faut mettre fin. Pour l'ONU, le placement en institution est "une forme de privation de liberté propre au handicap" [1]. L'existence et la pratique des prises en charge y sont jugées ségrégatives et discriminantes. Ces discours visent en réalité à

justifier la fin des établissements spécialisés et notamment des IME !

Le gouvernement français va donc s'empresse de mettre fin à cette soit disant mise à l'écart des personnes handicapées. Ce qui est véritablement en jeu c'est la fermeture des établissements médicaux spécialisés, dont les IME, pour des critères économiques justifiés au nom d'une prétendue inclusion scolaire d'élèves en situation de handicap grave pour laquelle les enseignant-e-s ne sont pas formé-e-s.



Pour SUD éducation 62, ces arguments sont scandaleux et masquent en réalité un choix économique, visant au remplacement de ces établissements par des plateformes désincarnées de services et de prestations. SUD éducation 62 s'oppose résolument à la disparition des établissements spécialisés, dont les IME.

Les travailleur-se-s sociaux-les s'opposent d'ailleurs résolument à cette volonté gouvernementale qui aura sans nul doute pour conséquence la non prise en compte réelle des besoins des personnes handicapées au niveau de la scolarité, de l'éducation et de l'accompagnement des soins [2].

Les personnels sont révoltés par ces attaques dévalorisantes, alors que ces établissements permettent aux jeunes accueillis de s'épanouir dans toutes les composantes de leur vie. Ils sont accueillis dans ces établissements car le milieu ordinaire a été, faute des moyens nécessaires, dans l'incapacité de leur offrir le cadre indispensable pour répondre à leurs besoins.

Les changements voulus par le gouvernement, comme l'inclusion scolaire systématique, ne permettront absolument pas d'accompagner correctement les personnes concernées et de répondre à leurs besoins.

Les personnels dénoncent le remplacement des EMS des « plateformes d'orientation et de services » qui ne fera que renvoyer aux familles l'intégralité de l'accompagnement d'un-e enfant ou d'un-e adulte handicapé-e, augmentant ainsi le risque d'isolement et de perte du lien social. Ils-elles réclament au contraire la création de 45 000 places en établissements médico-sociaux afin de répondre aux besoins et aux demandes des personnes en situation de handicap comme à ceux de leurs familles.

SUD éducation 62 partage la grande inquiétude des personnels des Instituts Médicaux Éducatifs à propos de leur possible fermeture.

Les familles d'enfants et de jeunes adultes, en situation de handicap grave, s'alarment également de la casse annoncée des institutions médico-sociales, au nom d'une prétendue inclusion. Elles affirment, au contraire, que les actuels établissements médico-sociaux sont d'indispensables lieux de vie, de diagnostic, d'éducation et de soins, que personne n'y est enfermé et que les professionnel-le-s, fier-e-s de leurs métiers, offrent à chacun au quotidien, les conditions d'une vie digne, accompagnée et durable, en co-construction avec les familles. C'est à leur défense qu'est consacrée une pétition proposée par des personnes handicapées, des parents, des professionnel-le-s, des ami-e-s, des universitaires et des élu-e-s [3].



Pour SUD éducation 62, les fausses promesses de l'inclusion scolaire systématique n'ont d'autre but que de permettre une désinstitutionnalisation totale, avec

pour point final la disparition des établissements spécialisés et notamment les IME. SUD éducation 62 ne peut accepter que l'intérêt financier prime sur l'intérêt des personnes handicapées. Il est urgent de prendre la défense des IME face aux attaques frontales dont les établissements médico-sociaux sont la cible ; attaques qui impacteront les personnes en situation de handicap, et les personnels. Car ce qui se prépare c'est bien au final la fermeture de tous les établissements médico-sociaux.

A rebours de ce projet guidé par le seul désir de maquiller l'austérité budgétaire sur le dos des élèves en situation de handicap et des personnels qui les accompagnent, SUD éducation 62 revendique :

- **le maintien des établissements médicaux sociaux mais dotés de moyens humains et financiers supplémentaires afin de permettre leur ouverture accrue sur la société ;**
- **l'augmentation du nombre de personnels spécialisés et de personnels médico-sociaux et d'orientation dans les établissements scolaires ;**
- **une sérieuse formation au handicap pour tous les personnels ;**
- **la reconnaissance des besoins spécifiques des élèves en situation de handicap en termes d'espaces et de temps dédiés.**

SUD éducation 62 appelle donc l'ensemble des personnels à se mobiliser pour la défense d'une société et d'une école vraiment inclusives !

[1] Rapport de la rapporteuse spéciale des nations unies sur les droits des personnes handicapées « Mettre fin à la privation de liberté fondée sur le handicap. », 11 janvier 2019, http://www.embracingdiversity.net/files/report/1549899369_ahrc4054fr.pdf

[2] Pétition en ligne : « Urgence, handicap danger ! », change.org

[3] Pétition en ligne : <https://avenirapei.fr/inclusion-pas-sans-nous-signez-la-petition/>